La grave affaire d'escroquerie de Caudry

Gustave Place, l'escroc en fuite, n'a pas encore été retrouvé.

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER

La grave affaire d'escroquerie dont furent victimes de nombreux habitants de Caudry, a causé une véritable stupeur et l'opinion publique émue par le récit des forfaits perpétrés par l'ancien employé de banque Gustave Place, n'est pas tendre à son endroit.

Ce qu'on lui reproche, c'est d'avoir sans vergogne, dépouillé complètement de leur avoir de malheureux ouvriers de la « pomme » qu'ils réservaient pour leurs vieux jours, leur soutirant jusqu'à leurs derniers billets de mille francs.

Certaines de ces victimes sont dans un état de prostration qui fait peine à voir. Au cours de la journée de mercredi, M. Dequesne, propriétaire du magasin rue de St-Quentin, portant l'enseigne « A l'Imperméable », a reçu la visite de victimes à la recherche de l'acte qui leur permit de conserver quelque espoir sur le remboursement d'une partie, tout au moins, de leur créance. On sait, en effet, que l'escroc avait prétendu posséder des intérêts dans cette maison pour une somme de 200.000 francs au moins. Plusieurs de ces malheureux se sont montrés tellement pressants, même à un certain moment agressifs en dépit des affirmations de M. Dequesnes, qui leur déclarait avoir complètement remboursé Place de ses avances, que la police dut être saisie de cet incident.

La maison de l'escroc, Avenue Jules-Guesde à Caudry. — EN MÉDAILLON : L'ancien employé de banque, Gustave Place, qui est en fuite.

D'autres dans leur désespoir, ont menacé Mme Place de lui faire un mauvais parti si elle ne remboursait pas les dilapidations de son mari. Ils sont alités jusqu'à tut mettre sous le nez un revolver chargé. En raison de cette situation critique et des faits graves qui pourraient s'ensuivre, le chef de brigade de gendarmerie a conseillé à Mme Place de vivre désormais porte close et de n'ouvrir à personne, tant le ressentiment des victimes est grand.

Ce que dit Mme Place

Avenue Jules-Guesde, à Caudry, dans une maison récemment construite par le Crédit Immobilier de Cambrai, habite la famille de celui qui, dans le Cambrésis, a causé tant de sombres désespoirs. Il convenait, en la circonstance, de connaître le système de défense de Mme Place accusée par de nombreuses victimes d'être complice des agissements de son mari. Aussi nous n'hésitons pas pour donner à notre enquête toute l'impartialité de rigueur, à nous présenter avenue Jules-Guesde.

Nous trouvons à notre arrivée dans la cuisine où nous sommes introduits, toute une famille en pleurs. Il règne dans la demeure une grande propreté. Le mobilier est confortable, sans plus.

« Je n'ai, déclare Mme Place, rien à me reprocher. Mon mari qui est autoritaire et peu expansif, ne m'a jamais mise au courant de ses affaires, sous prétexte que je n'y entendais rien. Il me donnait chaque semaine ce qu'il me fallait pour les besoins du ménage et c'était tout. Ces derniers temps, je fus intriguée par les visites réitérées de plusieurs personnes qui venaient réclamer leurs titres ou, à défaut, l'argent versé et je prévins un parent de mon mari de ces faits qui me semblaient anormaux.

« Sa mère, son frère et sa sœur qui habitent les environs se rendirent à mon appel et pendant plusieurs heures, ensemble, nous fîmes subir à mon mari un véritable interrogatoire en demandant avec force de cris dire la vérité. En dépit de nos supplications, il se déclarait avoir commis la moindre indélicatesse. Les gens-là perdent la vie, ajoute-t-il. Leurs titres sont entre les mains de mon agent de change à Paris, auquel j'ai donné des ordres pour la remise immédiate. Ce n'est plus qu'une question de quelques jours pour mettre fin à toutes ces déambulations.

Dans le dénuement complet

« On a dit, nous déclare encore Mme Place que, vu la somme considérable détournée, un million, qu'une certaine partie a pu être mise à l'abri. En tout cas, en ce qui me concerne, mon mari m'a laissée dans le dénuement le plus complet, à telle enseigne, que je viens d'être obligée pour acheter du pain, de prélever le contenu des tire-lires de mes deux petits enfants âgés de 6 et 7 ans ».

Ces renseignements sont corroborés par les parents de Mme Place qui habitent avec elle, deux vieillards âgés respectivement de 66 et 67 ans et qui déclarent qu'eux-mêmes sont dépouillés de leur avoir, soit une somme de 2.500 francs, provenant d'une vente de terres à Le Cateau, d'où ils sont originaires.

Pendant notre entretien des visiteurs se présentant pour réclamer leur dû et chaque fois qu'on frappe à la porte, nos interlocuteurs pâlissent et portent la main sur le cœur pour en comprimer les balements.

A l'un d'eux, M. G..., plâtrier rue Gambetta à Caudry, qui émet des doutes sur la bonne foi de Mme Place, celle-ci réplique : « Il serait heureux que, comme vous le dites, je devienne plus tard en possession d'un million, cela me permettrait de rembourser intégralement les victimes des agissements de mon mari. N'appartiens à une famille très honnête et moi-même j'ai la prétention de l'être. En attendant, je ne sais ce que je vais devenir ainsi que mes trois enfants et mes vieux parents qui sont à ma charge » et les sanglots de reprendre de plus belle.

La lettre de Place

Au moment de prendre congé, Mme Place nous met sous les yeux une lettre portant le cachet de Cambrai et mise à la poste de cette ville le 14 janvier, 17 heures. Cette lettre est ainsi conçue :

« Ma bien aimée, mes chers petits enfants, mes chers beaux-parents, vous tous auxquels je fais une peine et un chagrin sans borne, je vous demande pardon. Je ne vous ai jamais rien dit, mais depuis longtemps je souffre de mon affreuse folie. Je ne sais plus à l'heure actuelle qu'une misérable loque humaine qui pleure, qui souffre et qui sera en prison lorsque vous aurez ces lignes en mains. Et les malheureuses victimes que vont-elles devenir ? Je veux vivre pour purger ma peine et me réhabiliter ensuite. Dis bien à tous que je veux me souvenir et agir lorsque j'aurai suffisamment souffert. Ma peine, elle la mérite grande, tant pas pour moi. Au revoir ma Louise, au revoir mes chers parents, vous ai déshonorés tous, oublié pour moi. Je vous embrasse. — Gustave ».

Plusieurs victimes de Place ont également reçues des lettres conçues dans un sens analogue et dans lequel l'escroc fête un pleur sur leur infortune et annonce qu'il se met à la disposition de la Justice.

En attendant, celui qui dépouilla tant de pauvres gens est toujours en liberté. En effet, la gendarmerie de Caudry n'a pas été avisée de sa constitution comme prisonnier et son signalement a été envoyé à toutes les brigades de la région ainsi qu'aux commissariats de police.

Son arrestation n'est plus qu'une question d'heures. — A.

DANS LA POLICE SPECIALE

M. Blanquart, commissaire de police hors classe 3e échelon à Orléans, est nommé commissaire spécial de police adjoint hors classe 3e échelon sur les chemins de fer du Nord à la résidence de Lille, en remplacement de M. Verdier, mis en congé ; M. Coullet, commissaire de police de classe exceptionnelle à Suresnes, est nommé commissaire de police hors classe 3e échelon au Havre, en remplacement de M. Nadau, précédemment nommé à ce poste et non installé ; M. [illegible], commissaire de police de classe exceptionnelle à Rouen (Seine-Inférieure) est nommé en la même qualité à Suresnes, en remplacement de M. Coullet, qui reçoit une autre destination ; M. Peyrouzère, commissaire de police mobile hors classe 3e échelon à la 3e brigade régionale à Lille, est nommé commissaire divisionnaire de police mobile hors classe 3e échelon chef de la 13e brigade régionale à Rennes, en remplacement de M. Labouerie, décédé ; M. Brunateau, commissaire de police hors classe 3e échelon à Strasbourg, précédemment nommé en la même qualité à Tourcoing (Nord) et non installé, est nommé commissaire de police hors classe, 3e échelon, au Havre, en remplacement de M. Chevalier qui reçoit une autre destination.

Les dispositions du décret du 14 décembre 1929 nommant commissaire de police hors classe, 3e échelon, chef de la sûreté à Dijon, M. Gabillaud commissaire de police hors classe 3e échelon à Tourcoing, sont et demeurent rapportées.

M. Gabillaud est maintenu sur sa demande dans ses fonctions de commissaire de police hors classe 3e échelon à Tourcoing.

Philipponet, le meurtrier de M. Bayle, condamné au bagne perpétuel

Cette troisième audience du procès Philipponet le meurtrier de M. Bayle, débute par l'audition des derniers témoins.

C'est d'abord le professeur Balthazard, qui fait l'éloge de M. Bayle. M. Oger, administrateur en retraite des services de l'Indochine, vient ensuite. Il commence par demander que la famille Bayle se retire de la salle. (Mouvement). « Non, » répond le Président Devise. M. Oger se décide à parler quand même. « Ma femme est la marraine d'un des enfants de M. Bayle. Sa première femme, Mme Eva Bayle, m'a dit que c'était un malhonnête homme, qu'il avait bien 99 chances sur 100 pour que Philipponet ait eu raison d'agir comme il l'a fait. (Sensation). Et Mme Eva Bayle de conclure, parlant de son ex-mari : « c'était un homme anormal. Quant à moi, ajoute-t-elle, je ne veux pas être déshonorée et créer un scandale en allant à l'audience. J'ai demandé un entretien secret au Procureur général. On me l'a refusé ». Voilà les propos de Mme Eva Bayle. Un pasteur de mes amis, M. Kreitz, poursuit M. Oger, m'a déclaré que M. Bayle était un malhonnête homme, un lâche, un hypocrite (Bruits).

Et quoi encore s'écrie Me Campinchi.

Vous pensez bien continue M. Oger, qu'après une pareille déclaration, je m'intéressais à la figure de M. Bayle, et j'appris bientôt les renseignements suivants : M. Bayle gagnait 400.000 francs. Mille francs par jour m'assurait Mme Eva Bayle. A côté de son service de l'identité judiciaire, il avait créé une officine, une Société Anonyme où l'on s'occupait de toutes sortes d'affaires. (Mouvement).

« Condensez, Monsieur, condensez les faits que vous reprochiez », à M. Bayle, interrompt le Président des Assises.

Oui, Monsieur, déclare M. Oger. Mais je continue. En voyant les agissements de M. Bayle, je me disais : Quelle singulière conscience de fonctionnaire. Mais j'en ai appris bien d'autres : j'ai au qu'avec ses expertises, M. Bayle se laissait 40.000 francs par an comme fonctionnaire appointé et 20.000 fr. d'expertises, soit 60.000 fr. Cependant, expliquez ça : il avait un loyer de 20.000 fr. par an, et il avait fait d'importantes réparations à son logement ». (Sensation). Puis M. Oger entame le procès des expertises de M. Bayle. « Il s'est trompé, il n'était pas infaillible, ainsi dans l'affaire Philippe Daudet ». (Mouvement).

Je vous en prie, intervient le Président Devise, ne parlez pas de cette affaire Philippe Daudet.

Et dans l'affaire Giozel, s'écrie M. Oger.

Ah ! non, laissez les malheureuses pierres de Giozel tranquilles. Nous sommes dans une affaire sérieuse. (Sensation).

M. Oger s'agite à la barre mais il ne se laisse pas intimider et ajoute : J'avais prédit en juillet à M. Castelnau, ancien député de l'Aveyron, que M. Bayle, étant donné la courbe de sa carrière, finirait sous les balles d'un justicable. (Mouvement). J'ai demandé que M. Castelnau soit entendu.

Non, affirme le Président, M. Castelnau a écrit pour dire qu'il ne pourrait venir.

Chaque fois que je voyais Mme Eva Bayle, reprend M. Oger, je lui demandais : « Votre mari est-il assuré sur la vie » ? Oui, depuis huit ans me répondait Mme Eva. eh bien, il a reporté l'assurance de sa première femme sur la seconde...

Vous avez fini, Monsieur ?

— Oui.

Et bien retirez-vous, ordonne le Président.

Un témoin qu'on n'a pas cité a demandé à être entendu. C'est M. de La Martinière, condamné par la Correctionnelle à la suite d'expertises. Il a été acquitté par la Cour, dont l'arrêt a malmené les experts. Mais comme M. de La Martinière ne connait rien du procès Philipponet le Président ne veut pas le laisser parler.

La déposition du dentiste

M. Jean-José Guillet, né à Lyon, chirurgien-dentiste à Neuilly, met la salle en joie en faisant d'une voix éclatante, devant la Cour qui ne demande qu'à le renvoyer le procès de la magistrature. « Le moral fiche le camp, assure-t-il, comme la café de la du Barry ». (Rires).

Vous êtes dentiste Monsieur ? demande Me Campinchi.

— Oui.

Et bien je n'irai pas chez vous (Rires).

Vous avez tort, Monsieur, je les arrache fort bien et sans douleur. (Hilarité).

Un autre témoin non cité régulièrement, voudrait être entendu : c'est M. Geurrer, de Lyon. Il a eu Philipponet à son service. Il tient à assurer les jurés que l'accusé était un employé sérieux, travailleur, honnête, capable de rendre de grands services.

Les témoins ont terminé. Les avocats vont parler. Lorsque l'un des défenseurs de la partie civile, Me Monnarville, annonce qu'il va prendre la parole au nom de Mme Bayle, l'accusé semble découvrir la présence de la veuve, qui a assisté à ces débats. Il veut prononcer quelques mots. Dans le silence, on entend Philipponet déclarer : « Madame, je ne savais pas que vous étiez là. Je tiens à déposer à vos pieds l'hommage de mon estime et mon respect. » (Mouvement.)

Les défenseurs de la partie civile

Me Monnerville, au nom des enfants du premier mariage, peut alors plaider. Il trace deux portraits par opposition celui de deux experts M. Bayle et M. Vigneron. Puis le portrait de l'accusé, plaideur retors.

Me Campinchi, au nom de Mme veuve Bayle et du dernier enfant, le petit Christian se lève ensuite. — Pour Me Campinchi, la question est réglée : Philipponet est responsable. « On vous a parlé, messieurs des jurés, un témoin vous a parlé de la fortune de M. Bayle et des sommes fantastiques qu'il gagnait. Je vais vous faire une confidence quand on a ouvert le coffre-fort de M. Bayle, après sa mort, on a trouvé quelques centaines de francs, le premier cahier d'écriture du petit Christian et la première lettre du Nouvel An dans laquelle le petit « Chrichri », comme il l'appelait, souhaitait une bonne année, bonne santé et longue vie à son papa.

« Quand vous vous retirerez dans votre salle de délibération, messieurs les jurés, pensez au petit Christian. » (Sensation ; des jurés pleurent.)

Le réquisitoire

Pour M. Gazier, avocat général, la préméditation est certaine. Puis, il pose ainsi le problème Ou M. Bayle s'est trompé, et alors Philipponet peut soutenir qu'il était de bonne foi, ou bien M. Bayle ne s'est pas trompé et, dans ce cas, Philipponet est mal venu à plaider sa bonne foi. Au surplus, même dans ce dernier cas, il n'était pas en droit de se faire justice. Mais M. Bayle ne s'est pas trompé et il ne pouvait pas se tromper. Vous n'oseriez pas mettre en parallèle le grand savant qu'était M. Bayle et le pauvre primaire dont vous avez entendu le rapport puéril.

Et l'avocat général Gazier conclut en demandant la peine de mort pour Philipponet : à un crime sans excuse, un châtiment sans pitié. (Mouvement.)

Après plaidoirie de Me Crépain, qui plaide la bonne foi de l'accusé et de Me Joseph Python, qui s'efforce de démontrer la folie de Philipponet, celui-ci se lève.

« M. l'avocat général a fait tout à l'heure, dit-il, la lecture d'une de mes lettres. S'il avait terminé la lecture il aurait pu voir que je n'étais pas un malhonnête homme ; j'ai été profondément ému quand on m'a donné connaissance du rapport de M. Bayle. J'étais certain du faux non seulement moralement mais je l'avais constaté de mes propres yeux chez l'expert Vigneron ».

En se tournant vers les jurés, l'accusé s'écrie : « Au nom de l'humanité, je vous demande pardon ». S'inclinant vers la famille de la victime, l'accusé ajouta : « Je vous demande humblement pardon à vous, innocentes victimes ».

Le verdict

A 9 h. 20 les jurés se retirent pour délibérer et rapportent un verdict, à l'unanimité, affirmatif en ce qui concerne l'homicide volontaire, la préméditation et le guet-apens ; à l'unanimité ils accordent les circonstances atténuantes.

A 22 heures, la Cour d'Assises condamne Philipponet aux travaux forcés à perpétuité. La veuve de la victime obtient 100.000 fr. de dommages intérêts et les enfant du premier lit, 1 fr. de dommages-intérêts.

Un incident

Pendant une suspension d'audience, un peu avant que la parole soit donnée à l'avocat général Gazier, alors que l'audience n'était pas encore reprise, un incident s'est produit dans le prétoire. Un témoin entendu au début de l'après-midi, M. Oger, ancien administrateur colonial et qui fut particulièrement sévère pour la mémoire de M. Bayle au cours de sa déposition, s'est approché de la place occupée par Me Campinchi, défenseur de Mme veuve Bayle, partie civile, et a jeté sa carte dans la direction de l'avocat.

La carte est tombée sur le bureau de Me Campinchi.

M. Oger en même temps s'écriait : « On vous attend, Me Campinchi. »

Me Campinchi, très calme, prit la carte et la rejeta du côté de M. Oger, cependant que des avocats qui se trouvaient dans le prétoire intervenaient aussitôt, mais M. Oger se retirait déjà de lui-même.

Quant à Me Campinchi, interrogé, il déclarait en souriant : « Ce n'est rien, absolument rien, l'audience peut continuer (Rires).

C'est alors que Me Gazier commença son réquisitoire.

Deux surveillants hollandais tués par des mineurs chinois

Une bande de mineurs chinois, armés de couteaux, a attaqué trois surveillants hollandais, des mines de charbons de Ramarinda. Deux surveillants ont été sérieusement blessés à l'estomac ; ils sont morts peu de temps après l'attentat. Un troisième a été blessé à la tête. Quatre-vingt-seize Chinois ont été arrêtés ; ils étaient arrivés depuis deux jours et venaient de Hong-Kong.

Une visite au Collecteur Est

LA CONSTRUCTION DE CE COLLECTEUR EXIGE UN GROS EFFORT DONT L'ON VIENT A BOUT

Sous la conduite de M. Jean Lévy, adjoint aux services des travaux, de la Ville de Lille, nous avons fait hier, en compagnie de MM. Cochez, directeur du service des travaux ; Philippeau, directeur du service des eaux, une très intéressante visite des travaux en cours pour l'établissement du grand collecteur Est, dans les environs de la porte de Gand.

De ce côté, la fortification subit de grandes modifications. De larges trouées sont effectuées dans le but de laisser passer le collecteur Est, drainant vers la Basse-Deûle, au-delà de Lille, les eaux des quartiers Est de la ville, de Fives, de St-Maurice (le Becquerel se déverse dans ce collecteur), de Ronchin et de Fâches-Thumesnil.

M. Jean Lévy nous donne les explications suivantes qui résument admirablement ces travaux :

« La partie du collecteur Est en cours d'exécution, entre le boulevard Carnot et la rue du Pont-Neuf, fait partie du plan d'ensemble établi par le service des travaux et approuvé par le Conseil municipal. Sous le pont de la porte de Gand, il a fallu remplacer la partie voûtée du type courent par une dalle en béton armé, sur laquelle reposent deux piles du pont.

« L'exécution de cette partie a présenté quelques sujétions, car il a fallu ne pas interrompre la circulation et pour cela exécuter le collecteur par petites parties de 1 à 2 mètres en supportant le pont.

« Un autre lot, entre la rue du Pont-Neuf et la rue des Batelliers, dont le projet est approuvé, sera mis prochainement en adjudication, et les travaux seront vraisemblablement exécutés avant la fin de l'année.

« A partir de la rue des Batelliers, les travaux du collecteur devront faire l'objet de deux autres lots : l'un qui s'arrêtera vers la promenade du Préfet, non loin des installations d'épuration et dont le projet est à l'étude, et l'autre entre la dite promenade et la Basse-Deûle.

« Enfin, le collecteur de la rue des Batelliers, entre la Basse-Deûle et le collecteur ci-dessus, et aussi dans la traversée de la Basse-Deûle, jusqu'au point terminus actuel du collecteur Ouest, sur la rive gauche de la Basse-Deûle, va également être mis à l'étude, de façon à permettre le rembiaiement de la Basse-Deûle en aval du pont des Batelliers, dès que cet égout sera achevé.

« Lorsque ces différents travaux seront exécutés, toutes les eaux recueillies par le réseau d'égouts d'eaux pluviales seront amenées en Basse-Deûle en aval de la station d'épuration. A partir de la rue des Batelliers, un seul ouvrage, de 7 mètres d'ouverture, recevra la totalité de ces eaux, dont le volume, par pluies exceptionnelles, peut atteindre de 30.000 à 35.000 litres par seconde ».

La visite que nous avons effectué nous a, d'autre part, laissé sous une impression d'étonnement concernant l'ampleur de ces travaux.

Il semble qu'on ne se rende pas suffisamment compte à Lille, du gigantesque et utile effort fourni dans ce domaine par l'Administration municipale.

Si l'on veut que Lille soit un jour une ville propre, il lui faut deux choses : 1° un système d'égouts logiquement conçu ; 2° de l'eau propre en abondance. C'est dans ce sens que l'on travaille.

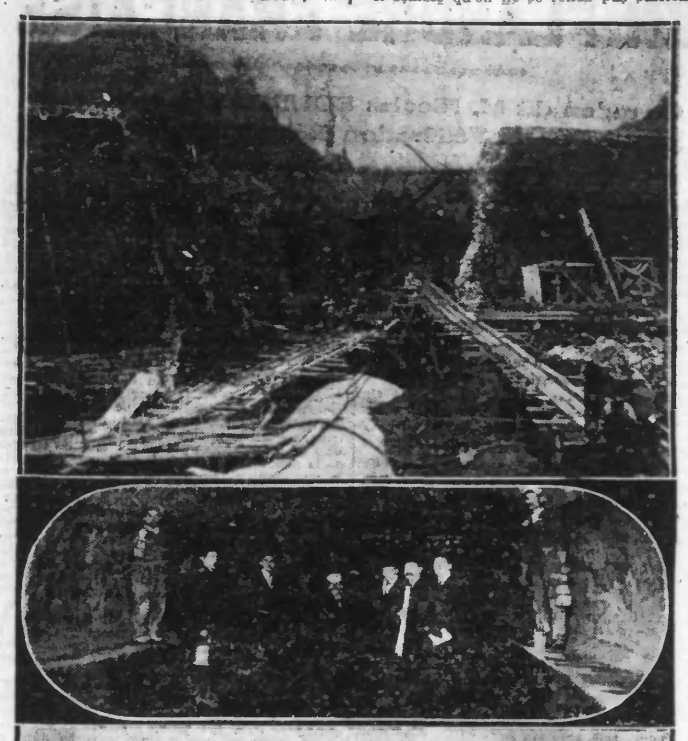

EN HAUT : la « brèche de percée » dans la fortification, face au Nouveau Boulevard. — AU MILIEU : les autorités visitant le grand collecteur Est, sous le viaduc de la porte de Gand. — EN BAS : les travaux en cours dans la douve de la fortification.

SOIXANTE-DIX KILOMETRES D'EGOUTS

Nos lecteurs comprendront combien est grande la tâche entreprise quand nous leur aurons révélé que, la tâche étant terminée d'ici quelques années, le nouveau système d'égouts de la Ville de Lille s'étendra sur une longueur de 70 kilomètres. De ce système nous avons déjà donné les directives il y a quelque temps, et n'y reviendrons pas, nous bornant à rappeler que le système entier repose sur deux axes ; le grand collecteur Est et le grand collecteur Ouest, dont la construction a permis la suppression de la Besse-Deûle intra-murros, assurera la disparition de tous les canaux à ciel ouvert ou souterrains qui existent encore dans Lille.

La portion du collecteur Est en cours de travail, sera, — nous dit-on, — terminée dans deux mois si aucune gelée malencontreuse ne vient gêner le marche des travaux. Cette portion que nous avons visitée se présente sous la forme d'une immense galerie-catacombe de 5 m. 20 de large et de 3 m. 50 de haut. C'est un superbe travail en ciment, d'une solidité à toute épreuve. Un véritable fleuve intérieur de 2 m. 80 de profondeur pourra y circuler.

Plus tard, — comme nous l'avons dit, — le collecteur Est porté à 7 mètres de large et recueillant rue des Batelliers les eaux du collecteur Ouest, sera prolongé jusque la partie extérieure à Lille de la Basse-Deûle, vers Saint-André. On projette d'ailleurs de ca côté des établissements d'épuration des eaux, grâce auxquels les eaux déversées dans la Deûle seront des eaux propres. — V. B.

Lille

L'EXPOSITION LA PLUS INTÉRESSANTE, est celle des « 100.000-CHEMISES DE PARIS » qui, fabriquant toute sa Lingerie, vous offre de gros avantages de prix et qualité. — Actuellement : Chemise blanche, 21,50 ; Chemise de couleur avec 2 cols, Percale d'Alsace ou Zéphyr fil à fil, 25,75 ; Chemise de nuit galon fantaisie, 19,90 ; SUCCURSALE DE LILLE : 79, rue Nationale.

Le nouveau mode de circulation est en application, au Centre

Le nouveau mode de circulation au centre de Lille, étudié et essayé il y a quelque temps, a été mis en application hier.

Nous avons pu constater qu'il donnait d'excellents résultats, en évitant les encombrements et en activant la circulation.

Désormais, les véhicules venant de la rue Faidherbe, de la rue de Paris, du boulevard Carnot empruntent le coté droit de la place du Théâtre, la rue de la Bourse (entièrement débarrassée de tout stationnement), pour se rendre Grande-Place rue Nationale ou rue Esquermoise. C'est, en somme, le sens giratoire unique.

Place du Théâtre, le kiosque à journaux, se trouvant au centre de la chaussée a été déplacé et installé sur le trottoir de la Nouvelle Bourse.

Deux pylônes surmontés d'une boule lumineuse verte, sous laquelle se trouve une flèche indiquant le sens unique, préviennent les conducteurs de la direction qu'ils doivent prendre.

Les taxis stationnant sur cette place sont tournés dans la direction de la circulation.

Enfin, dans les rues où le trafic est intense des pancartes rouges indiquent que le stationnement des voitures est interdit, mais l'arrêt autorisé.

Dès panneaux font connaître aux conducteurs de voitures à bras ou hippomobiles que la circulation leur est interdite dans telle rue, de telle heure à telle heure.

La politique régionale

LES SOCIALISTES ET LA PARTICIPATION MINISTÉRIELLE

La Section Lilloise s'est prononcée pour

La Section Lilloise du Parti Socialiste s'est réunie mercredi en assemblée générale salle Gustave-Delory. Coopérative l'Union, 24, rue d'Arras, sous la présidence de M. Raoul Canu. L'ordre du jour de cette assemblée portait : Pour ou contre la participation ministérielle.

Après avoir entendu MM. Brackx et Roger Salengro dans l'exposé de leurs thèses, puis MM. Pavot et Bricout dans des brèves répliques, l'assemblée a pris un vote à bulletins secrets à deux cinquantièmes moins 3 la motion pour la participation, quarante-deux mandats à la motion contre.

Elle avait auparavant, sur la proposition de M. Brackx appuyé par M. Salengro voté à l'unanimité, par acclamations, une motion proclamant son attachement à l'unité socialiste fondée en 1905, décidé à contribuer le bolchevisme en 1920, et qui doit constituer le socle de l'unité totale de la classe ouvrière.

Les « briseurs de vitrines » opèrent rue Royale

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, les « briseurs de vitrines » se sont signalés en brisant à l'aide d'une brique la devanture du magasin de Mme Van Dyck, antiquaire, rue Royale, 8. A l'étalage, les malfaiteurs s'approprièrent un éventail, plusieurs porte-monnaie en ivoire, des pièces de monnaie anciennes, une statuette japonaise et autres objets représentant une valeur de 1.000 francs.

Dans sa trajectoire la brique cassa, outre la glace, un plat ancien estimé 2.500 francs.

Mme Van Dyck qui subit un préjudice total de 4.000 francs a informé la police qui a ouvert une enquête.

La Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul a l'honneur d'aviser sa clientèle de vins et liqueurs que dans le but de réduire ses frais de transport et ses frais généraux, elle va créer à Lille une filiale pour la branche des vins et liqueurs. En attendant la mise au point de cette nouvelle société en voie de création, la Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul fera servir sa clientèle de vins et liqueurs par une importante maison de Lille. Tous les soins seront apportés à la régularité des livraisons et à la qualité des marchandises. Rien ne sera changé à la répartition des bénéfices.

VOL D'UNE AUTO

Hier entre 19 h. 40 et 21 h. 45, on a enlevé l'auto de M. Robert Boutry, 11, Boulevard de la Liberté, qui stationnait au dit endroit. La voiture disparue est une Citroën 9 HP immatriculée sous le n° 777 M. B. 1 et a une valeur de 30.000 francs. Une enquête est ouverte.

LISEZ TOUTES LES SEMAINES

LES SPORTS DU NORD

grand organe d'informations régionales

Abonnement : 1 an 20 fr. ; 6 mois, 12 fr. 50

La réunion mensuelle du Comice agricole

Le Comice Agricole de l'arrondissement de Lille s'est réuni, mercredi, à la Nouvelle Bourse, sous la présidence de M. Guilbaut, président.

Cette réunion fut précédée d'un obit annuel chanté à l'église Saint-Maurice, de Lille, à 10 h. 45, pour la mémoire des membres du Comice décédés au cours de l'année 1929. M. le chanoine Virieux, curé-doyen de Saint-Maurice, y prononça, après l'évangile, une allocution de circonstance.

A la réunion de la Nouvelle Bourse assistaient, au bureau, outre M. Guilbaut, MM. Lescroart et Numa Rousse, vice-présidents ; Henri Ghesten, secrétaire général ; Mayo ; Maurel ; Collette ; Albert Dumont, secrétaire de la Fédération des Planteurs de Tabac, membre de la commission paritaire pour la fixation des prix.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. Guilbaut donna connaissance de diverses correspondances.

Du 21 au 26 janvier aura lieu, au Parc des Expositions à Paris, l'exposition de la machine agricole, et celle des animaux reproducteurs.

POUR LA CULTURE DU TABAC

M. Albert Dumont fit ensuite une conférence sur le « recrutement des planteurs de tabac ». Le tabac est passé de 100 francs à 640 francs passés, plus divers droits, ce qui le porte à 745 francs. Il faut chercher à grouper les champs de culture du tabac. La culture de cette plante est de nature à aider à retenir à la terre les ouvriers agricoles qui, par le travail du tabac chez eux, en hiver, ont de l'occupation. Elle est particulièrement précieuse pour l'emploi des femmes. A remarquer que le tabac récolté planté dans le Nord est particulièrement apprécié de l'administration. M. Dumont demande de faire de la propagande en faveur de la culture du tabac, très rémunératrice, et qui est de nature à maintenir le travailleur agricole à la campagne.

M. Guilbaut parla de la main-d'œuvre agricole étrangère. Dix mille Polonaises sont promises pour cette année. Elles seront d'un grand secours dans nos campagnes.

M. H. Ghestem dit le dévouement de M. Dumont à la culture du tabac et de l'aide apportée autrefois à la culture de cette plante par le Comice Agricole de Lille. Cette aide peut se continuer de façon utile.

CONTRE LA « TREVE DOUANIERE »

« On demande, dit M. Guilbaut, que pendant trois ans les Etats n'augmentent plus leurs droits de douane. Les autres Etats ont la France les ont augmentés préalablement. Nous serions donc en état d'infériorité si nous nous soumettions maintenant à la trêve douanière, et nous jouerions un rôle de dupe. Je demande donc que le Comice élève une protestation contre le projet de trêve douanière. »

Une résolution dans ce sens fut adoptée. Elle sera transmise au ministère.

C'EST UNE AFFAIRE !

Consommateurs de bière en bouteilles, non encore actionnaires de la BRASSERIE COOPERATIVE DE MONS-EN-BARŒUL exigez du livreur la remise du ticket qui accompagne chaque caisse.

En échange de 50 tickets, il vous sera délivré une Part Coopérative de 50 frs vous donnant droit à toutes les remises sur bière, vins et liqueurs.

Tribunal Correctionnel

AUDIENCE DU 15 JANVIER

Fraude en douane. — Pour avoir exporté un chien de forte race, Marcel Honory, garçon restaurateur à Lille, est condamné à 15 jours de prison et à 500 fr. d'amende. Le chien sera confisqué.

— 5 jours de prison et 375 fr. d'amende à Mélard Emile, zondeur, pour avoir importé 6 kilos de tabac haché de provenance étrangère.

— Pour avoir importé 1 kil. 500 de tabac haché, 600 fr. de cigarettes et 500 allumettes, Jacques Vandevelde, manœuvre, est condamné à 8 jours de prison et 500 francs d'amende. Le Tribunal prononce la confiscation de la bicyclette servant au transport de la marchandise.

Infraction à arrêté d'expulsion. — 1 mois de prison pour avoir enfreint un arrêté d'expulsion à Coupillié Alfine, marchande de parapluies.

Vagabondage. — Pour avoir été trouvée en état de vagabondage Marguerite Gavelle, sans profession ni domicile, est condamnée à 1 mois de prison.

PETITES NOUVELLES

Vol d'un pardessus. — Dimanche entre 16 et 17 heures, dans un café de la Grand'Place, on a volé le pardessus de M. Auguste Stubbe, garçon de café. Ce pardessus est en drap gris à carreaux verdâtres. Il est légèrement rousi au bras et derrière. M. A. Stubbe s'était abstenu de porter plainte jusque hier, croyant à une erreur.

Les accidents de la circulation. — Hier vers 5 h. 10, le camion auto de M. Joseph Teneur, entrepreneur de transports, rue du Faisan, 3, a été tamponné rue Nationale par un tramway. Dégâts matériels.

— Grand'Place, vers 18 h. 30, M. Alphonse Goubet, 66 ans, demeurant, 28 Boulevard Vauban, a été renversé par l'auto 3313 M. B., dont le conducteur a poursuivi sa route. Le vieillard se plaint de douleurs à la jambe et à la main droites. Il a eu, en outre, son pardessus déchiré.

Sous les verrous. — Michel Levesque, 20 ans, barman, rue Lepelletier, 31 a été arrêté comme étant l'auteur d'un vol commis au préjudice de M. Henri Hochart, commis-livreur, rue d'Eylau, cour Buissel, 1.

AU PARQUET

POUR LA CORRECTIONNELLE

M. Thermes, juge d'instruction, a renvoyé devant le Tribunal correctionnel le sieur Désiré Laridan, 48 ans, couteur et son épouse Jeanne Flament, pour vol et recel de tissus commis au préjudice de Mme Delebarre, confectionneuse, rue de Paris, 92.

AVIS ET COMMUNICATIONS

CONFERENCE. — Dimanche 19 courant, à 20 h. 30, la Commissaire Mme Albin Peyreu, chef de l'Armée du Salut en France, donnera une conférence et parlera sur : « La grande pitié ». Invitation cordiale à tous. Entrée libre et gratuite, 25, rue de la Vieille-Comédie.

RECTIFICATION DES LISTES ELECTORALES. — Le tableau de rectification de la liste générale électorale est déposé à partir de ce jour, au Bureau des Elections à l'Hôtel de Ville. Le dit tableau et la liste seront communiqués à tout requérant.

Les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui 15 janvier, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain minuit inclusivement. Le bureau des Elections sera ouvert le dimanche pendant cette période de 10 heures à midi.

DAMIER ET JACQUET-CLUB. — La Société a tenu hier soir sa première séance préparatoire en vue de sa formation définitive. Cette réunion était présidée par M. Lecocq qui fait appel à tous les amateurs du jeu de dames et de jacquet, et les invite à assister à la prochaine réunion qui se tiendra lundi à 18 heures, au siège, 12, place Ribbur à Lille.

COOPERATIVE L'UNION DE LILLE. — Conseil d'administration, jeudi 16, à 6 h. du soir.

DEMANDEZ PARTOUT LES CHAUSSURES NINA

SOCIETES ET COMITES

ANCIENS DU 103e R.A.L. — Les anciens officiers, sous-officiers, brigadiers et canonniers ayant appartenu pendant la guerre au 1er groupe du 103e artillerie lourde (1, 2, 3 batteries et S.M.A.) sont avisés qu'un groupement amical est en formation ils sont invités à envoyer leur adhésion avec leur adresse exacte au Secrétaire provisoire M. Alphonse Chabrier, 20 rue Saint-Georges, à Roubaix, qui leur enverra convocations et instructions pour une première réunion générale qui aura lieu très prochainement, en mars, à Lille.

SYMPHONIE BAGGIO. — Répétition jeudi 16 courant, à 20 h. 15

AMICALE MONTESQUIEU. — Le concert annuel aura lieu dimanche 9 février, salle des fêtes de la rue de Lannoy, à Fives. La troupe des P.T.T. interprétera « Pierrot aviateur », opérette en vers d'André Maheu, avec Mme Arlette Rucart, MM. Lecomte et Rucart.

EMULATION SYMPHONIQUE LILLOISE. — Jeudi 16 courant, répétition à 20 h. 15, Hôtel Maury.

BRITISH LEGION ET DISTRICT BRANCH. — Assemblée générale de l'association des anciens combattants britanniques, samedi 18 janvier, à 20 h. 15, à l'hôtel de Flandre et d'Angleterre, 12, place de la Gare.

FANFARE OUVRIERE « L'AVENIR ». — Répétition générale, jeudi 16 courant, à 20 h. au siège.

MUTUALITE OUVRIERE, 8e SECTION. — Lundi 20 janvier, à 19 h., au siège.

MUSIQUE MUNICIPALE. — Vendredi 17 janvier, répétition au siège, mairie de Lille, à 20 h. 15, pour les bois et à 20 h. pour les cuivres.

AMICALE CUSSEAU. — Réunion dim. 19 janv. à 10 h. 15, place de la Gare.